




Les Sections européennes Anglais – Allemand – Espagnol

Un plus qui fait la différence

Etre en section européenne c'est :

- bénéficier d'un enseignement de 2 heures en langue étrangère dans une discipline et se donner ainsi les moyens d'approfondir la maîtrise de la langue choisie
- la possibilité d'obtenir la mention « européenne » au baccalauréat.

Disciplines principalement enseignées en section européenne			
Seconde	 « allemand »	 « anglais »	 « espagnol »
	Non	Histoire géo Maths/Physique	SES/Maths
1 ^{ière} /Terminale	Histoire géo	Histoire géo	Sciences Eco
		Physique	Maths
		Maths	

Par son expérience et ses compétences présentes depuis plusieurs années, le lycée international Charles De Gaulle est reconnu pour ses enseignements en sections européennes.

Admission en section européenne anglais, allemand, espagnol :

L'affectation en section européenne **n'est plus prononcée par les services académiques**. C'est le lycée, après que les élèves y soient affectés, qui leur offrira lors de leur inscription la possibilité de constituer un dossier de candidature, afin de suivre une section européenne.

- Tous les élèves de 3^{ème} peuvent être admis qu'ils soient ou non issus de section européenne de collège.
- **Une commission de de choix des candidats se réunira si la demande est plus importante que le nombre de places.**

Quel profil pour l'élève candidat ?

- **Motivé**

L'élève candidat doit montrer un intérêt manifeste pour la langue vivante

- **Autonome et travailleur**

Une aptitude certaine à se prendre en charge, à s'organiser, à travailler rapidement. En effet, cette section induit un travail supplémentaire.

Une partie du programme de la DNL est enseignée en langue étrangère. De plus, les élèves de la section sont regroupés lors des cours de langue.

L'objectif est d'acquérir une maîtrise de la langue étrangère de manière générale mais aussi dans le domaine considéré, ce qui est fort utile dans l'enseignement supérieur et de nombreuses professions.

Comment obtenir la mention européenne au baccalauréat ?

Pour obtenir la mention européenne au baccalauréat, deux conditions doivent être remplies :

- Un minimum de 12/20 à l'épreuve de langue vivante 1
- 10/20 à l'épreuve spécifique de DNL

L'épreuve spécifique de DNL se divise en deux parties :

- Une note sur 20 attribuée en fin d'année de Terminale de DNL en concertation avec le professeur d'anglais, évaluant votre implication
- Une épreuve orale en langue qui compte pour 80% de la note finale

Parallèlement les élèves passent l'épreuve normale d'histoire-géographie, de sciences physiques, de mathématiques ou de sciences économiques en français

La certification

En classe de seconde et de terminal pour l'anglais, les élèves des sections européennes ont la possibilité de s'inscrire gratuitement à une certification en langue et de valider les compétences acquises dans le cadre européen des langues. Les organismes certificateurs indépendants sont Cambridge pour l'anglais, l'Instituto Cervantes pour l'espagnol et le KMK pour l'allemand.